



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA
LUTTE CONTRE LE SIDA

CENTRE DES OPERATIONS D'URGENCE DE SANTE PUBLIQUE

RAPPORT DE SITUATION SUR L'EPIDEMIE DE CHOLERA

SITREP N° 450

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ LE 07 -AVRIL- 2024

DONNEES DU 07 - AVRIL - 2024

MISE A JOUR DES DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

CAS PAR DISTRICT	DS Nord	505	Cumul des Cas	Décès	Nouveau: 00
		DS Sud			
	DS Centre	42	1492	GUERIS	Nouveaux : 02
	DS Kabezi	48			
	DS Cibitoke	274			
	DS Isare	474			
	Ces DS n'ont pas notifié de cas depuis plus de deux mois				
Cas actifs/					
Cumul des cas	DS Mpanda	28	<u>Nouveaux cas: 00</u>		
02/1492	DS Rwibaga	3			
	DS Bubanza	2			
	DS Rumonge	18			
	DS Mabayi	1			
	DS Bugarama	7			

Tableau 1. Répartition des cas par centre de traitement cholera (CTC) au 07/04/2024

CTC	NOUVEAUX CAS	ANCIENS CAS	CAS ACTIFS	CAS GUERI
HPRC	0	2	2	2
TOTAL	0	2	2	2

I. Contexte épidémiologique du Burundi

- ◆ Le Burundi fait face chaque année à des flambées épidémiques de choléra dans certaines localités.
- ◆ Depuis la 48ème semaine épidémiologique de l'année 2022, de cas de choléra ont été rapportés dans les districts sanitaires de Cibitoke, Bujumbura Nord, Bujumbura Sud, Bujumbura centre, Isare, Kabezi, Rwibaga, Mpanda, Bubanza, Mabayi, Rumonge et Bugarama.
- ◆ A la date du 01 Janvier 2023, l'épidémie a été déclarée.

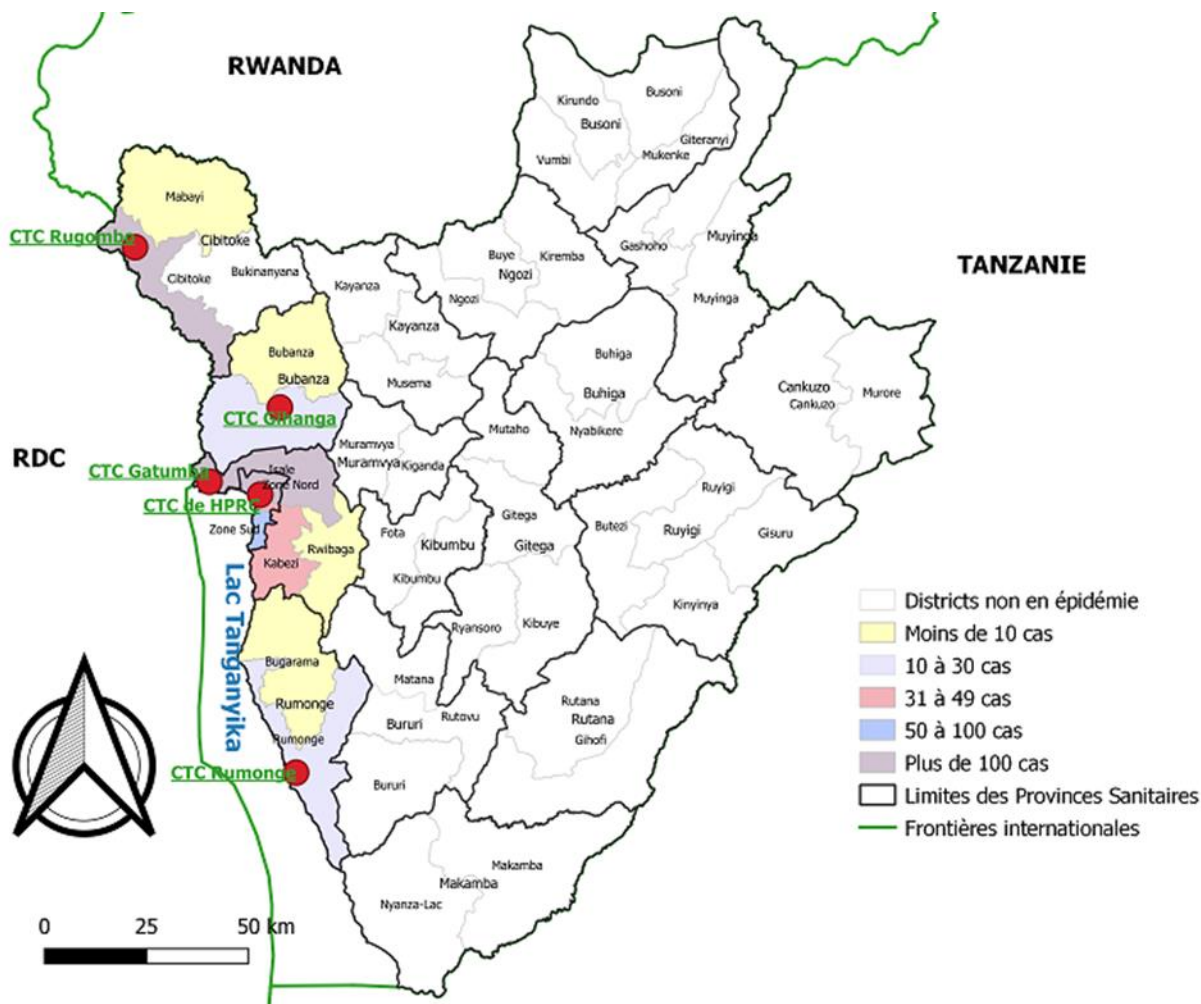


Figure 1 : Localisation des districts sanitaires/provinces en épidémie de choléra en 2024

II. Evolution épidémiologique du choléra

II.1 Notification des cas

Origine du nouveau cas au 07 Avril 2024 : 00

Un total de **1492** cas a été déjà notifié depuis le début de l'épidémie. Les districts sanitaires déjà affectés sont **Cibitoke, Bujumbura Nord, Bujumbura Centre, Bujumbura Sud, Isare, Kabezi, Mpanda, Rwibaga, Bubanza, Mabayi, Rumonge et Bugarama.**

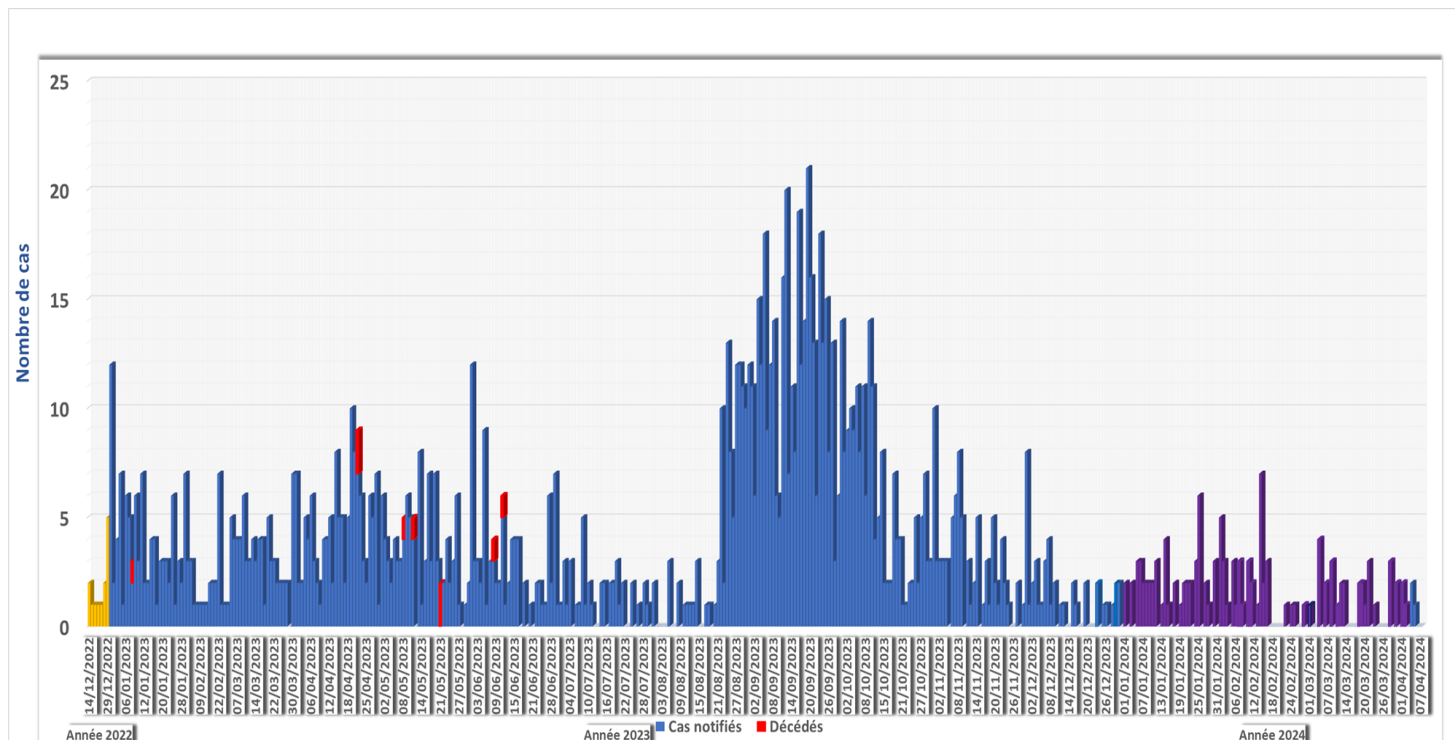


Figure 2 : Évolution de l'épidémie de choléra selon la date de notification (N=1492)

Tableau 2. Origine des cas actifs aux CTC en date du 07 Avril 2024 :

DISTRICT SANITAIRE	COMMUNE	ZONE	COLLINE D'ORIGINE	NOMBRE DE CAS	CTC
BUJUMBURA Nord	MUKAZA	Buterere	Mubone	1	HPRC
BUJUMBURA Nord	NTAHANGWA	Cibitoke	Cibitoke Av.8 No 91	1	
TOTAL				2	

II.2. Distribution par aire de responsabilité des cas notifiés depuis l'épidémie.

Les aires de responsabilité qui ont enregistré le plus de cas depuis le début de l'épidémie sont celles de Gatumba (DS Isare), Buterere I (DS Bujumbura Nord), Gihosha (DS Bujumbura Nord), Kinama (DS Bujumbura Nord), Rukana II (DS Cibitoke) et Buterere II (DS Bujumbura Nord) avec respectivement **145, 116, 108, 107, 86** et **85** cas confirmés.

Tableau 3 : Répartition des cas par localité affectée en date du 07 Avril 2024

PROVINCE	DISTRICT SANITAIRE	AIRE DE RESPONSABILITE	NOMBRE DES CAS	NOMBRE DE DECES		
BUJUMBURA MAIRIE	BUJUMBURA CENTRE	BUYENZI	27			
		BWIZA	10			
		NYAKABIGA	2			
		ROHERO	3			
	BUJUMBURA NORD	CIBITOKÉ	9			
		KAMENGE	68			
		KINAMA	107			
		BUTERERE I	116	2		
		GIHOSHA	108			
		NGAGARA	3			
		BUTERERE II	85			
	BUJUMBURA SUD	MUSAGA	47			
		BUSORO	18			
		KANYOSHA	26	1		
RUZIBA		2				
CIBITOKÉ	CIBITOKÉ	CIBITOKÉ	2			
		KAGAZI	3			
		MPARAMBO I	73			
		MPARAMBO II	34			
		MUNYIKA I	14			
		MUNYIKA II	14			
		RUKANA I	13			
		RUKANA II	86			
		RUHAGARIKA	3			
		RUSORORO	3			
		SAMWE	5			
		RUSIGA	4			
		GABIRO-RUVYAGIRA	6			
		RUBIRIZI	1			
		BUGANDA	3			
		GICACA	6			
		RUVUMERA	1			
		RUGEREGERE	3			
		MABAYI	NYESHENZA	1		
			RUSAGARA	1		
		BUJUMBURA	ISARE	KAJAGA	13	
				RUBIRIZI	21	
RUKARAMU	8					
GAHARAWÉ	49					
GATUMBA	145			3		
MUTIMBUZI	12					
GISHINGANO	11					
MUGERE	1					
MUYANGE I	23					
MUYANGE II	12					
MUSHASHA I	12					
MUSHASHA II	27					
MARAMVYA	8					
GASENYI	2					
KINYINYA I	37					
KINYINYA II	55			2		
KIGARAMANGO	2					
NYABIRABA	1			1		
WARUBONDO	36					
VUGIZO	4					
NYAMBUYE	1					
KABEZI	KIYENZI			10		
	RUBIZI			2		
	MUYIRA			7		
	KABUMBA	3				
	GISOVU	3				
	GAKUNGWE	4				
	RUYAGA	12				
	BUHINA	4				
RWIBAGA	MBARE	3				
BUBANZA	MPANDA	MUZINDA	2			
		BURINGA	12			
		BUTANUKA	1			
	BUBANZA	GIHANGA	11			
RUMONGE	RUMONGE	BUBANZA	4			
		RUMONGE	3			
		MINAGO	14			
	BUGARAMA	GATETE	1			
		MUTAMBARA	1			
		MUBONE/GITAZA	7			
	MUHUTA	1				
TOTAL			1492	9		

II.3. Répartition des cas notifiés de choléra selon l'âge et le sexe

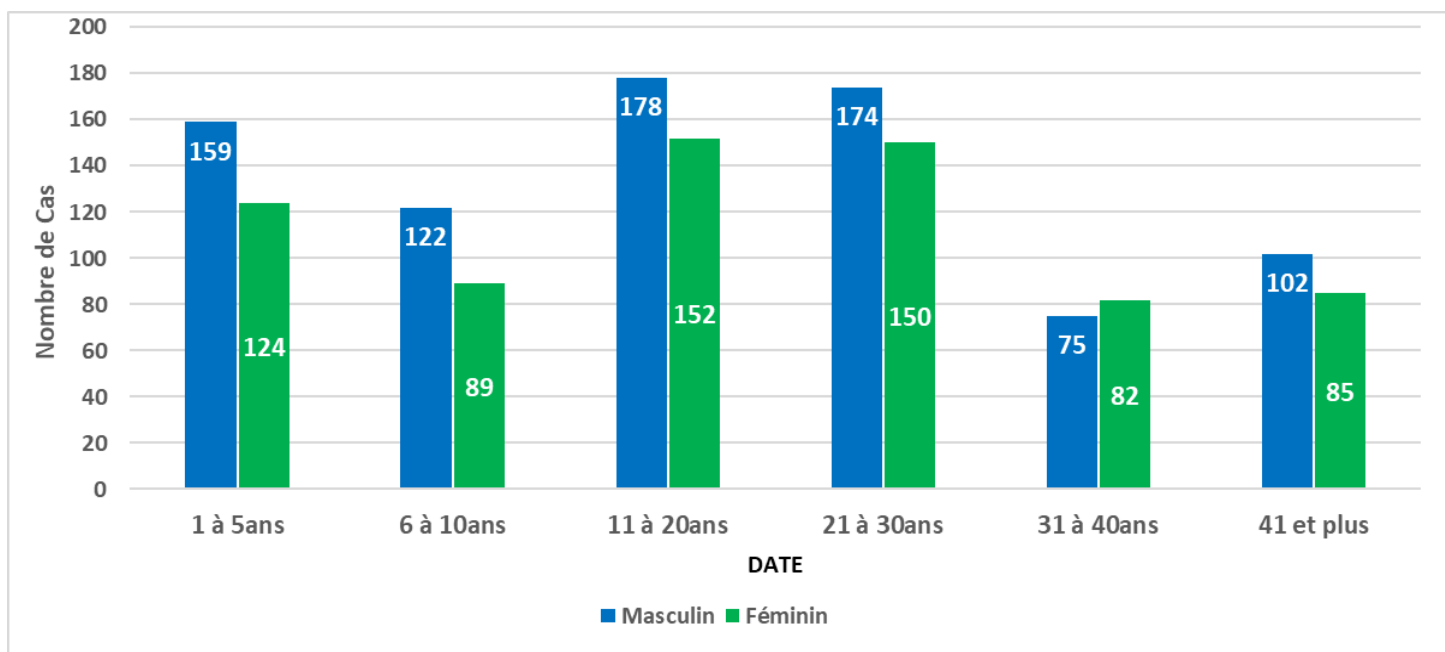


Figure 3 : Répartition des cas notifiés de choléra selon l'âge et le sexe (N=1492)

Parmi les **1492** cas de choléra déjà notifiés, **54.3%** sont de sexe masculin contre **45.7%** de sexe féminin. Les patients âgés de 11 à 20 ans sont les plus affectés suivis par ceux âgés de 21 à 30 ans et les enfants de moins de 5 ans avec des taux respectifs de **22.1%**, **21.7%** et **19.0%**.

II.4. Actions de santé publique mises en œuvre en date du 07 Avril 2024

- ◆ Poursuite de la prise en charge de deux (02) ancien cas au CTC HPRC ;
- ◆ Déploiement du personnel du COUSP (Médecin et infirmiers) pour appuyer le CTC HPRC dans la prise en charge des cas ;
- ◆ Diffusion des spots radiophoniques sur la prévention du choléra aux radios suivantes : Radio Nationale, Radio Marie, Bonasha FM, Nderagakura, CDN à Cibitoke, Izere à Rumonge, Bridge à Bujumbura City Market et Ejo Heza à Parking Central et du marché de Cotebu ;
- ◆ Désinfection des ménages touchés couplée à la sensibilisation de la population sur les mesures de prévention contre le choléra.

II.5. Défis et recommandations

II.5.1. Défis

- ◆ Mouvements de va-et-vient des gardes malades pour nourrir les malades dans le CTC HPRC ;
- ◆ Faible accès à l'eau potable de la population de la plupart des localités touchées ;
- ◆ Mauvaises conditions d'hygiène dans certaines localités touchées par l'épidémie (District Sanitaire de Bujumbura Mairie Nord) ;
- ◆ Insuffisance des latrines adéquates et correctement utilisées dans les localités touchées par l'épidémie (District Sanitaire de Bujumbura Mairie Nord).

II.5.2. Recommandations

- ◆ Assurer l'alimentation des malades au CTC ;
- ◆ Améliorer l'accessibilité à l'eau potable pour les populations des localités touchées ;
- ◆ Sensibiliser les ménages à construire des latrines adéquates et à les utiliser correctement ;
- ◆ Poursuivre la sensibilisation de la population sur les signes cliniques, mesures de prévention et conduite à tenir en présence d'un cas de choléra ;
- ◆ Renforcer l'implication des ASC des localités affectées dans la surveillance à base communautaire y compris la recherche active des cas



Tenue de la réunion du comité de pilotage de préparation et réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique au cabinet du ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA présidée par le secrétaire permanent dudit ministère avec la présence de la directrice du COUSP, les hauts cadres des ministères intervenant dans la riposte de l'épidémie de choléra et les partenaires au développement en date du 04 Avril 2024.



Séance de rappel sur la préparation d'une solution chlorée à l'intention des hygiénistes au CTC HPRC